

SALLE POLYVALENTE ET ANNEXES - DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION
CONCOURS D'ARCHITECTURE - CRÉDIT DE FR. 368'000.00

Vu l'état de vétusté de la salle communale

Vu la non-conformité de certaines installations

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation thermique et énergétique du parc immobilier onésien

Vu le développement et le succès des Spectacles Onésiens

Vu le PDCom 2014

Vu le plan de site

Vu le crédit d'étude de faisabilité de Fr. 85'000.00 voté en date du 10 octobre 2023 [dél. 2408]

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 24 oui, 0 non et 1 abstention sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De procéder à l'organisation d'un concours d'architecture pour une nouvelle construction d'une salle polyvalente et ses annexes en remplacement de la salle communale ;
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 368'000.00 pour ce concours ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. En cas de réalisation du projet, d'intégrer ce montant au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;

6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 368'000.00 afin de permettre l'exécution de ce concours.

* * *

Signature :

Romain Gauthier